

# Concours associé à l'enquête nationale

## « Conditions de vie des étudiants » édition 2026

### Règlement

#### Article 1

L'Observatoire national de la vie étudiante organise une enquête nationale sur les conditions de vie des étudiants du 9 mars au 17 mai 2026. Dans ce cadre, 270 000 étudiants sont invités, par courrier postal et/ou électronique, à remplir un questionnaire en ligne via le site internet dédié [www.CDV2026.fr](http://www.CDV2026.fr).

Le courrier est adressé à un échantillon représentatif d'étudiants des universités, des grandes écoles, des écoles de commerce-management, des écoles d'ingénieurs, des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), des classes de section de technicien supérieur (STS) ainsi que des écoles de la culture, sélectionné aléatoirement selon le modèle suivant :

- 1/12ème des étudiants inscrits, pour les écoles et filières universitaires dont l'effectif est égal ou supérieur à 6000 étudiants (1/6 des CPGE);
- 1/10ème des étudiants inscrits, pour les écoles et filières universitaires dont l'effectif est égal ou supérieur à 3000 et inférieur à 6000 étudiants (1/5 des CPGE);
- 1/6ème des étudiants inscrits pour les écoles et filières universitaires dont l'effectif est supérieur ou égal à 1000 et inférieur à 3000 étudiants (1/3 des CPGE);
- 1/3 des étudiants inscrits, pour les écoles et filières universitaires dont l'effectif est inférieur à 1000 étudiants (1/2 des CPGE);
- 1/10<sup>ème</sup> des classes de STS.

#### Article 2

Grâce à l'appui du Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS), siégeant à 60 boulevard du lycée 92170 Vanves, les étudiants qui ont accès au questionnaire en ligne « Conditions de vie des étudiants » peuvent participer à un tirage au sort mettant en jeu la somme de 100 euros, à raison d'une seule participation, et donc d'un seul lot, par questionnaire.

#### Article 3

Pour participer au tirage au sort, et ce, dans le strict respect de l'anonymat des réponses, il suffit :

- de conserver le courrier, la carte de rappel ou le courriel sur lequel figure le numéro de participation de l'étudiant (indispensables à l'identification des gagnants);
- de remplir convenablement le questionnaire avant le 17 mai 2026 à minuit (les questionnaires inachevés, incomplets ou fantaisistes seront exclus du tirage au sort pour l'attribution des lots de 100 euros).

#### Article 4

Il y a 150 lots de 100 euros chacun à gagner par virement bancaire.

#### Article 5

Le tirage au sort aura lieu le lundi 18 mai 2026.

#### Article 6

La liste des numéros de participation gagnants sera publiée sur le site internet de l'OVE ([www.ove-national.education.fr](http://www.ove-national.education.fr)) à partir du 20 mai 2026.

### **Article 7**

Les gagnants en possession de leur courrier électronique ou postal, sur lequel figure leur numéro de participation individuel devront se faire connaître par courrier avant le 20 juin 2026 auprès du service financier et comptable du Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS). L'enveloppe qui sera envoyée au CNOUS devra être libellée comme suit :

CNOUS  
SDPF (Loterie de l'OVE)  
60, boulevard du Lycée, CS30010  
92171 Vanves Cedex

Outre le courrier indiquant leur numéro de participation individuel, les gagnants devront joindre à cet envoi un relevé d'identité bancaire, une photocopie de leur carte d'étudiant et une photocopie de leur carte nationale d'identité ou de leur passeport en cours de validité afin de percevoir leur lot.

### **Article 8**

L'Observatoire national de la vie étudiante se réserve le droit d'écourter, de prolonger ou d'annuler l'opération si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

### **Article 9**

En application de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, les participants sont informés qu'ils disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des informations les concernant qu'ils peuvent exercer en s'adressant à l'Observatoire national de la vie étudiante, 60 boulevard du lycée 92171 Vanves cedex, [contact@OVE2026.fr](mailto:contact@OVE2026.fr).

### **Article 10**

Ce règlement est déposé à l'étude SCP Landez, Naudin, Commissaires de Justice Associés, 18 rue Mesnil, 75116 PARIS, et peut être communiqué gratuitement à toute personne en formulant la demande écrite à l'Observatoire national de la vie étudiante 60 boulevard du lycée 92171 Vanves cedex.